

N/REF : 12/02/2025 16H56 C:000053 I:02574
V/REF : AC/C12576
V/Email reçu le Mercredi 12/02/2025 a 16H56

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. GJA
IMMEUBLE : LE GRAND JARDIN -GJA
RUES DES 3 JOURNAUX/COURTIL
PL.DU MANOIR/AV DES COMPTOIRS
35400 ST MALO

Rennes, le 12 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006-Lot10 St-Malo
LOCALISATION : ALLÉE 25 COMPTOIRS - LOGEMENT VACANT AU 24/04
LOGEMENT N° 014894, PORTE N°4894, 2° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 014894 GJA - (GJA - F - 25)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 24/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATIONS QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 05/05/25 a 10H38 Mme J DIAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00
				120,00
		TOTAL H.T.		120,00
		T.V.A. a 10,00%		12,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.